

# Communication des rapports pour la période de 5 mois – Recettes et dépenses

---

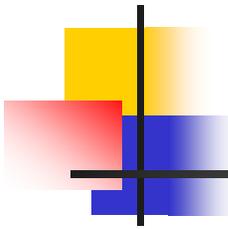
Séance annuelle de 2005 sur les états financiers

Présentée par :

Anthony Yeung

Direction des paiements de transfert et des rapports  
financiers

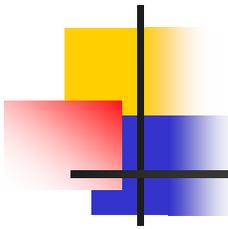
Ministère de l'Éducation



# Communications des rapports pour la période de 5 mois

---

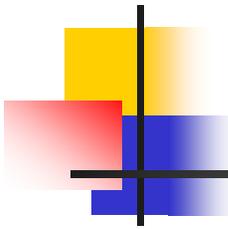
- Aperçu
- Document de travail réglementaire du Ministère
  - Plan d'ensemble
  - Redressements déterminés
    - Application du principe de l'importance relative
  - Exemples de redressements déterminés
- Tableau 20
- Rapport sur les procédures déterminées



# Aperçu

---

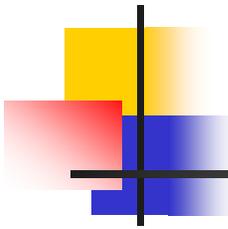
- Période de 5 mois : Du 1<sup>er</sup> avril au 31 août 2005
- Recettes et dépenses seulement
  - Fonds de fonctionnement
  - Fonds de capital et d'emprunt
  - Fonds de réserve
- But?
  - Combiner avec la période de 7 mois afin de déterminer la période de 12 mois
- Conseils scolaires de district seulement
- Conseils scolaires : Tableau 20 – À présenter au plus tard le 30 novembre 2005
- Vérificateurs externes : Rapport sur les procédures déterminées – À présenter au plus tard le 31 décembre 2005



# Trois étapes

---

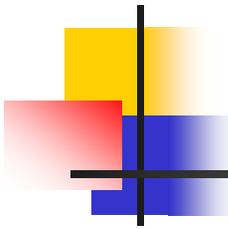
1. Document de travail réglementaire du Ministère
2. Tableau 20 (états financiers de 2004-2005 - SIFE)
3. Rapport sur les procédures déterminées (vérificateurs externes)



# Document de travail réglementaire du Ministère

---

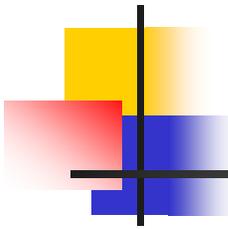
- But?
  - Établir l'état financier de la période de 5 mois avant les redressements
  - Enregistrer les redressements déterminés
  - Établir l'état financier de la période de 5 mois après les redressements
- Reporter la période de 5 mois redressée (colonne E) au tableau 20
- Document de travail vérifié par des vérificateurs externes
- Aucune présentation au Ministère (tableau 20 seulement)



# Recettes

---

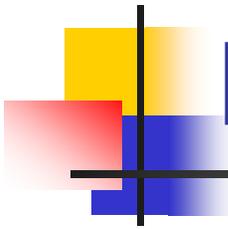
- 3 sections
  - Fonds de fonctionnement
  - Fonds de capital et d'emprunt
  - Fonds de réserve
- Fonds de fonctionnement : Copie du tableau 9
- Fonds de capital et d'emprunt : détails résumés –  
Tableau 2.2
- Fonds de réserve : Tableau 2.3
- Mise en correspondance des comptes : conforme aux  
tableaux 9, 2.2 et 2.3 des états financiers de 2004-  
2005



# Dépenses

---

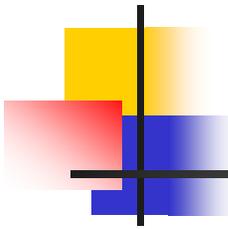
- 2 sections:
  - Fonds de fonctionnement
  - Fonds de capital et d'emprunt
- Fonds de fonctionnement
  - Suit le tableau 10 – par articles seulement
- Fonds de capital et d'emprunt
  - Suit le tableau 2.2
  - 2 lignes seulement : Biens fonciers et immobiliers vs Autres
- Mise en correspondance des comptes : conforme aux tableaux 10 et 2.2 des états financiers de 2004-2005



# Rectifications déterminées

---

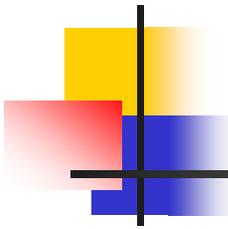
- But?
  - La communication des rapports (5 mois ou 7 mois) en vue de la consolidation provinciale est un élément NOUVEAU
  - Orientation des conseils scolaires concernant les redressements nécessaires
  - Limiter la charge de travail pour les conseils scolaires
  - Point central : importance relative à l'échelle provinciale



# Rectifications déterminées

---

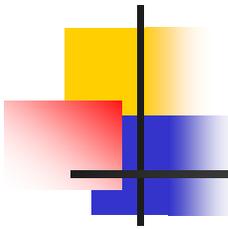
1. Recettes et dépenses avant le 1<sup>er</sup> avril 2005
2. Recettes liées aux subventions provinciales
3. Dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux
4. Dépenses liés aux avantages sociaux futurs
5. Recettes fiscales
6. Recettes des redevances d'aménagement scolaires
7. Recettes liées aux droits (frais de scolarité)
8. Autres points / Reclassification des biens fonciers et immobiliers



# Redressements déterminés – Application du principe de l'importance relative

---

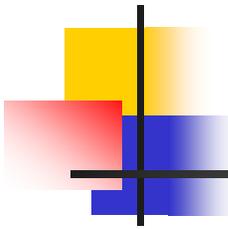
- En général : Importance relative transactionnelle de 500 000 \$
- Application particulière de 500 000 \$ pour chacun des redressements déterminés
  - P. ex., Salaires et frais de scolarité (totaliser)
  - Guide – Recommandé
- Exception: Subventions provinciales – Comptabilité de caisse



## Colonne A.1 : Recettes et dépenses – 12 mois

---

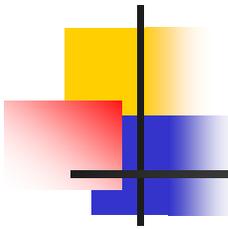
- Recettes et dépenses finales vérifiées pour la période de 12 mois
- Formulé : Aucunes données requises



# Colonne A.2: Résultats pour la période de 7 mois

---

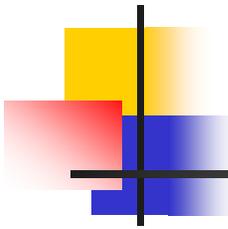
- Recettes et dépenses – Du 1<sup>er</sup> sept. 2004 au 31 mars 2005
- Aperçu de la situation financière au 31 mars 2005, ou le grand livre au 31 mars 2005
- Important : Ne pas inscrire les recettes et les dépenses de la période de 7 mois pour :
  - Les revenus générés par les écoles
  - Les entités et les organisations placées sous l'entière responsabilité des conseils scolaires



## Colonne A.3 : Résultats avant les redressements pour la période de 5 mois

---

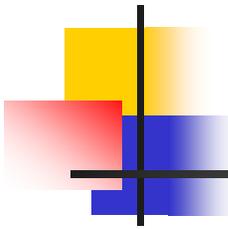
- Formulé
- Soustrait la période de 7 mois de la période de 12 mois



# Colonne B.1 : Recettes et dépenses avant le 1<sup>er</sup> avril 2005

---

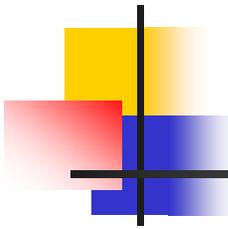
- Examiner les transactions égales ou supérieures à 500 000 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 août 2005
- Inscrire dans B.1 si la transaction se rapporte au 31 mars 2005 ou à une date antérieure



# Colonne C.1 : Recettes liées aux subventions provinciales

---

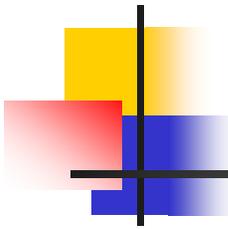
- Comptabilité de caisse seulement – les montants reçus de la province d'avril à août
  - Module PT / Confirmation des avances
- Écarter les effets des recettes différées
- Tous les conseils doivent effectuer ce redressement – exception à la ligne directrice sur le montant de 500 000 \$
- Exemple:
  - Recettes réelles : 126 M\$
  - Recettes avant les redressements : 128 M\$
  - Inscrire le redressement : 2 M\$



# Colonne C.2 : Salaires, traitements et avantages sociaux

---

- Point clé : sommes gagnées par les employés pour la période de 5 mois
- Personnel enseignant : N<sup>bre</sup> de journées d'enseignement dans la période de 5 mois (calendrier scolaire régulier de jour)
- Personnel non-enseignant :
  - Année civile – N<sup>bre</sup> de jours de travail durant les 5 mois
  - Année scolaire – Même critère que celui utilisé pour personnel enseignant
- Application du principe de l'importance relative : Si la valeur totale du redressement (personnel enseignant + non-enseignant est égale ou supérieure à 500 000 \$)
- Englobe les dépenses totales encourus liées aux vacances pour la période de 5 mois

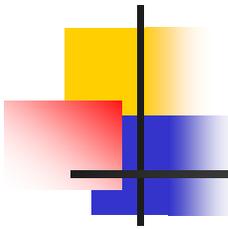


# Colonne C.2 : Salaires, traitements et avantages sociaux

---

Exemple :

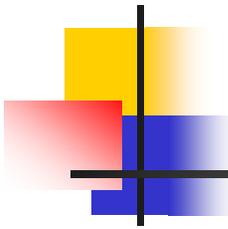
- Selon les sommes gagnées :
  - Personnel enseignant : 90 M\$
  - Personnel non-enseignant : 10 M\$
  - Total : 100 M\$
- Selon la période de 5 mois avant les redressements
  - Personnel enseignant : 105 M\$
  - Personnel non-enseignant : 15 M\$
  - Total : 120 M\$
- Redressement total : 20 M\$ (120 M\$ - 100 M\$)



# Colonne C.3 : Dépenses liées aux avantages sociaux futurs

---

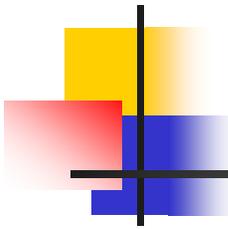
- Selon l'évaluation actuarielle utilisée pour déterminer les dépenses inscrites dans les états financiers de 2004-2005 pour la période de 12 mois, et pour répartir les sommes pour la période de 5 mois
- Personnel enseignant et non-enseignant : même calcul que celui de la colonne C.2



# Colonne C.4 : Recettes fiscales

---

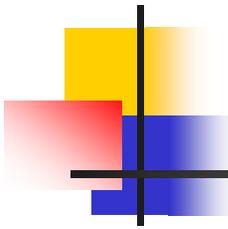
- Égales au tableau 11B « Recettes fiscales de 2005 » x 37 %
- Inscrire, si le redressement est égal ou supérieur à 500 000 \$
- Exemple :
  - Tableau 11B : 180 M\$
  - 37 % = 66,6 M\$
  - Recettes avant le redressement : 45 M\$
  - Redressement : 21,6 M\$



## Colonne C.5 : Recettes liées aux redevances d'aménagement scolaires

---

- Dépenses admissibles convenues liées aux redevances d'aménagement scolaires pour la période de 5 mois
- Redressement si égal ou supérieur à 500 000 \$

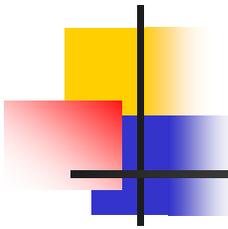


# Colonne C.6 : Recettes liées aux droits

---

But?

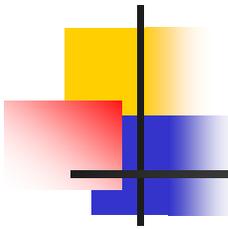
- Les droits et les frais de scolarité pour le deuxième semestre sont inscrits en janvier et février.
- Nécessité de déterminer les recettes pour la période de 5 mois
- Redressement effectué dans le livre comptable si le redressement par type de « droits » est égal ou supérieur à 500 000 \$
- Exemple :
  - « Particuliers – École de jour, autre » => sommes à redresser 500 000 \$ (inscrire le redressement)
  - « Particuliers – Éducation permanente » => sommes à redresser 250 000 \$ (ne pas inscrire le redressement)



# Colonne C.7 : Autres points

---

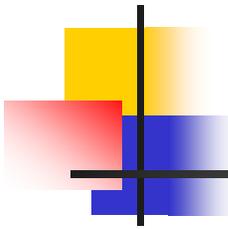
- Autres redressement nécessaires : égaux ou supérieurs à 500 000 \$
- Reclassifier les dépenses en immobilisations entre les biens fonciers et immobiliers et « autres »
- Biens fonciers et immobiliers -> Il a été convenu d'ajouter les ajouts dans le tableau des immobilisations de l'exercice en cours



# Colonne E : Résultats redressés de la période de 5 mois

---

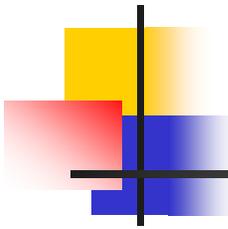
- Soustraire les redressements de B.1 à C.7 à partir de la période de 5 mois non-redressée
- Ajouter la colonne E dans le tableau 20 du SIFE



# Tableau 20

---

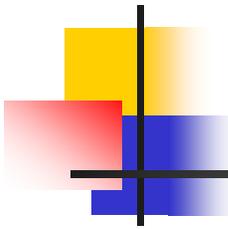
- Colonne 1 : Formulée
- Colonne 2 : Données à inscrire -  
Colonne E du document de travail  
réglementaire



# Rapport sur les procédures déterminées

---

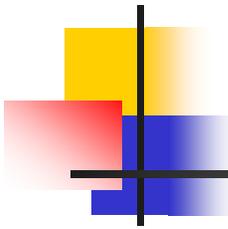
- Préparé par les vérificateurs externes des conseils scolaires
- Point central : Document de travail réglementaire
  - Redressements déterminés
- Doit être présenté au plus tard le 31 décembre 2005



# Rapport relatif à la période tampon de 7 mois

---

- Nouveau cycle de communication des rapports
- Rapports du CCSP
- Seuil d'importance relative plus élevé : 500 000 \$
  - Redressements déterminés seulement
- Soldes de l'actif et du passif : 31 mars
- Recettes et dépenses pour la période de 7 mois : fonds de fonctionnement et fonds de capital et d'emprunt
- 1<sup>er</sup> rapport : 31 mars 2006
- Date d'échéance : 15 mai 2006



# Questions?

---

Personnes-ressources :

Anthony Yeung

- (416) 325-8527
- [Anthony.yeung@edu.gov.on.ca](mailto:Anthony.yeung@edu.gov.on.ca)

Marion Jarrell

- (416) 325-2057 ou (519) 865-0044
- [Marion.jarrell@edu.gov.on.ca](mailto:Marion.jarrell@edu.gov.on.ca)